

DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP- 2021-6

Objet : location d'un camion de transport pour les déchets de déchèteries pour 3 mois

1 – Commande Publique
1.4 – Autres types de contrats

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu l'état de vétusté du camion immatriculé EH 752 RE affecté au transport des déchets de déchèteries, nécessitant des travaux de réparation très onéreux (date de 1^{ère} mise en circulation : 28 04 2005)

Vu la date du prochain Conseil de Communauté fixé au 25 mai 2021 qui autorisera M. le Président ou son représentant à lancer une consultation « marché public » pour le remplacement de ce véhicule

Vu la mise en concurrence du 09 avril 2021 pour la location d'un véhicule 26 tonnes avec grue de levage pour une durée de 3 mois, à compter du 19 avril 2021

Vu l'offre de la Société LOCAMAX reçue le 12 avril 2021,

Considérant l'impérieuse nécessité pour la collectivité de s'équiper d'un tel véhicule sans délai afin d'assurer la continuité du service public des déchets

DÉCIDE

Article 1 : de souscrire un contrat de location auprès de LOCAMAX – RN 13 – 14650 CARPIQUET, pour un véhicule RENAULT C 460 P6X2 E6 avec bras Dalby XHM3C20M, aux conditions suivantes :

- Dates de location : du 19 avril au 18 juillet 2021 (3 mois)
- 2500 km / mois estimés
- Coût de location : 3 350 € HT / mois (TVA 20 % en sus)
- Coût du km supplémentaire : 0,16 € HT / Km
- Assurance tous risques à la charge de l'IVN

Article 2 : que le contrat de location afférent à cette prestation sera signé par lui-même ou son représentant.

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Monsieur le Trésorier Principal de Vire Normandie, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 16 avril 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

SOUS-PREFECTURE
DE VIRE

19 AVR. 2021

Reçu le

